

DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DE BERNAY
COMMUNE DE BRIONNE

Envoyé en préfecture le 30/06/2021

Reçu en préfecture le 30/06/2021

Affiché le

ID : 027-212701163-20210628-20210628-DE

Date de convocation : 21 juin 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de votants : 26

Séance du : 28 juin 2021

Délibération N° : 2021/06/28

OBJET : DÉPLOIEMENT DES MESURES « CANTINE A 1€ » ET « PETITS DÉJEUNERS GRATUITS DANS LES ÉCOLES »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Étaient Présents : M BEURIOT, Mme DELACROIX-MALVASIO, M TROYARD, Mme BODÉ, M LUCAS, Mme LEROUVILLOIS, M MADELAINE, Mme DETOURBE, M CHOLEZ, Mme POULAIN, M LETELLIER, Mme BORDIER, M BOISSAY, M LAMOTTE, M TEXAUD, Mme THAURIN, M DANARD, M LEJEUNE, Mme HELLIN, Mme GOETHEYN, M RONCIAUX, M BOUDON

Absents excusés : Mme CLOET, Mme CAILLY, Mme BARROIS Catherine, M BAYEUL, Mme BARROIS Sylvie

Les Membres ayant donné leur pouvoir respectif : Mme CAILLY à Mme BORDIER, Mme BARROIS C à Mme LEROUVILLOIS, M BAYEUL à M BEURIOT, Mme BARROIS S à Mme BODÉ

M. LUCAS a été élu secrétaire.

L'an deux mille vingt et un
Le 28 juin à 18 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué,

Le Maire de la Commune de Brionne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du 09 décembre 2013 fixant le tarif de la restauration scolaire pour les enseignants en poste à Brionne et le personnel communal,

Vu la délibération du 26 septembre 2018 fixant les tarifs pour la restauration scolaire,

Vu l'avis de la commission Education, Enfance-Jeunesse en date du 22 juin 2021,

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le Gouvernement a rendu prioritaire la réduction des inégalités alimentaires et le soutien de l'apprentissage par le déploiement des dispositifs restauration scolaire à 1€ et les petits déjeuners gratuits à l'école.

1 – Restauration scolaire à 1 €

Cette mesure vise à répondre à un besoin des familles précaires qui vivent en milieu rural et qui rencontrent des difficultés pour payer la cantine pour leurs enfants. Le dispositif « cantine à 1 € » prévoit le financement d'une part des repas servis par le restaurant scolaire.

La commune de Brionne applique depuis de nombreuses années déjà, une tarification sociale progressive, l'une des conditions d'éligibilité au dispositif.

Ainsi, il est proposé de modifier les tarifs comme suit :

- Quotient Familial inférieur à 373 € : Repas à 1 €
- Quotient Familial compris entre 374 € et 503 € : Repas à 2,75 €
- Quotient Familial compris entre 504 € et 743 € : Repas à 2,90 €
- Quotient Familial supérieur à 744 € : Repas à 3,36 €

Cette tarification s'applique à tous les élèves des écoles Georges Brassens et Louis Pergaud résidant ou non dans la commune.

Restent inchangés les tarifs suivants :

- Tarif enseignants en poste à Brionne et personnel communal : Repas à 3,36 €
- Tarif instituteurs/visiteurs : Repas à 4,16 €
- Tarif pompiers en stage : Repas à 7,00 €

2 – Les petits déjeuners gratuits

Le déploiement des petits déjeuners gratuits à l'école a été élargi afin que tous les enfants y aient accès. L'objectif d'un petit déjeuner tous les jours d'école sera notamment recherché pour répondre à la précarité alimentaire.

Une réflexion est d'ores et déjà engagée avec les équipes enseignantes et plus particulièrement avec l'école maternelle. En parallèle, dans le cadre de l'accueil périscolaire des enfants dès 7 h le matin, le dispositif des petits-déjeuners sera mis en place.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'adhérer au dispositif de restauration scolaire à 1€ avec l'application du nouveau barème de tarification sociale dès la rentrée de septembre 2021,
- D'adhérer au dispositif permettant le déploiement des petits déjeuners gratuits dès la rentrée scolaire de septembre 2021, au sein du service d'accueil périscolaire et d'engager la réflexion avec les écoles.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Valéry BEURIOT




Vote pour : 26

Vote contre : 0

Abstention : 0